



Mercredi 23 septembre 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONTACTS

Patrick LADIESSE
Attaché de presse LPO
06 34 12 50 69

Eoliennes : vers l'exemplarité environnementale.

La LPO soutient le développement des énergies renouvelables dont l'éolien. Elle rappelle que le principal gisement de progrès se situe à la fois dans les économies et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Les oiseaux et les milieux dans lesquels ils vivent sont principalement menacés par la destruction de leurs habitats par des infrastructures (routes...), par l'urbanisation et par l'agriculture intensive. Les éoliennes ne constituent pas aujourd'hui une menace de cet ordre.

En France, la LPO est particulièrement attentive et suit le développement de la filière depuis ses débuts. La communauté ornithologique mondiale connaît de mieux en mieux les impacts des éoliennes sur les oiseaux et les chauves-souris.

C'est la raison pour laquelle les projets éoliens doivent faire l'objet d'une expertise naturaliste rigoureuse. La LPO a réalisé et/ou participé à la diffusion de conseils et méthodes afin de garantir la bonne intégration environnementale des projets. Ce travail est réalisé dans le cadre du programme national « éolien-biodiversité » mené avec l'ADEME, le MEEDDM, les professionnels de l'éolien et les associations naturalistes locales.

Ainsi, les expertises naturalistes réalisées sur les parcs éoliens sont aujourd'hui, globalement, d'une qualité largement supérieure à ce qui se fait pour d'autres infrastructures.

Certes, les éoliennes tuent des oiseaux et des chauves-souris, elles peuvent également entraîner une diminution de la fréquentation pour certaines espèces et par là-même menacer la biodiversité locale. Toutefois, la LPO rappelle que, pour ce qui concerne la mortalité directe d'oiseaux, les lignes électriques, les routes, la chasse et même les chats domestiques engendrent des impacts autrement plus importants que les parcs éoliens Français actuels.

Les facteurs aggravant les impacts des parcs éoliens sur les oiseaux et les chauves-souris sont connus : la densité d'éoliennes et la sensibilité écologique du territoire constituent les deux éléments clés. Ainsi, les parcs éoliens de Navarre (Espagne) ou de Californie sont-ils connus pour leurs effets destructeurs ; ce type de configuration n'existe pas actuellement dans notre pays. Il nous appartient d'ailleurs collectivement de ne pas répéter ces erreurs. La LPO a, à plusieurs reprises, attaqué en justice des projets éoliens qu'elle jugeait dangereux.

C'est pourquoi la LPO est plutôt favorable à de petits parcs éoliens situés proche des zones de consommation. Par ailleurs, la LPO milite depuis 2002 pour que le développement de l'éolien se fasse sur la base de schémas locaux, départementaux et régionaux concertés.

Enfin, la LPO souhaite que les territoires qui font le choix d'accueillir des éoliennes mettent en place de façon systématique une politique efficace de développement durable. Les plans climat énergie territoriaux (PCET) et autres agendas 21 sont à ce titre des outils pertinents.

Les soi-disant promoteurs d'un « environnement durable » qui contestent systématiquement tout projet éolien et se découvrent pour l'occasion protecteurs des oiseaux serviraient plus la cause de la biodiversité en luttant contre les causes réelles de son érosion.

Rappelons que chaque année, 60 000 hectares sont artificialisés du fait de l'expansion des zones urbaines et des infrastructures.

Allain Bougrain Dubourg - Président de la LPO